



Les représentants du personnel

à jour des Ordonnances Macron

Objectifs

- **Comprendre le rôle et le fonctionnement des représentants du personnel**
- **Choisir un système de représentation du personnel adapté à l'entreprise.**

Public concerné

Chefs d'entreprise, responsables ressources humaines, collaborateurs RH, chargés de relations sociales.

Méthode et moyens pédagogiques

Alternance de théories et échanges d'expériences.

Programme

1. Les modalités de mise en place du comité social et économique

- modalités de mise en place
- composition du CSE
- dispositions transitoires : incidences sur les instances actuelles

2. Fonctionnement et attributions du CSE

- dans les entreprises dont l'effectif est compris entre 11 et 49 salariés
- dans les entreprises dont l'effectif est compris entre 50 et 299 salariés
- dans les entreprises dont l'effectif est supérieur à 300 salariés (commission..)

3. Le conseil d'entreprise

- modalités de mise en place
- incidences sur les délégués syndicaux
- fonctionnement.

4. Les droits attachés aux mandats

- crédit d'heures
- protection

Prérequis

Connaissances de base en droit du travail.

Intervenants

Juristes - Conseils
UIMM Maine-et-Loire

Contact

02 41 24 26 98

Mardi 5 juin 2018

Tarif H.T. : **420 €** par participant et par jour

Tarif préférentiel H.T. : **320 €** pour les entreprises adhérentes à l'UIMM, par participant et par jour.

Les tarifs indiqués concernent uniquement les formations inter-entreprises. Pour les formations intra-entreprises, nous contacter.

1 jour